

ÉCOLE D'AUTOMNE



11-12-13 octobre 2017
IRD, Bondy - MNHN, Paris

***Conséquences de la mise en œuvre
du protocole de Nagoya :
quelles nouvelles pratiques
et modalités de recherche et de partenariat ?***

photo © Marie Fleury

infographie © Laurence Billault

Organisé par **IRD, FRB, MNHN, CIRAD, SEP2D**



Contexte

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) concerne les activités de recherche et développement sur les ressources génétiques (au sens très large) et les connaissances traditionnelles associées. Il contribue à modifier les pratiques de recherches, en particulier en demandant de conduire les collectes d'échantillons et de connaissances, ainsi que la gestion et l'utilisation des collections, en tenant compte des droits des populations et pays partenaires. Le protocole s'applique dans l'Union européenne depuis le 12 octobre 2014. Il a été ratifié par la France et transcrit dans la législation française à l'occasion de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

Objectifs

La mise en œuvre du Protocole de Nagoya conduit à des réglementations qui doivent être connues et respectées. Mais au-delà de ces aspects réglementaires, en quoi les principes de l'APA sont-ils susceptibles d'influencer les pratiques et les modalités de recherche et de partenariat et d'être sources d'innovation dans ces domaines ? Par exemple, aux deux bouts de la chaîne, la prise en compte de l'APA modifie-t-elle la construction de programmes de recherche et les modes de valorisation de leurs résultats ?

L'objectif de l'école d'automne est d'explorer ces questions afin de favoriser le développement des programmes de recherche en partenariat respectueux de la lettre et l'esprit du Protocole de Nagoya en matière d'accès au matériel biologique et aux connaissances traditionnelles, et de leur utilisation, échange et valorisation. Il s'agira aussi de débattre sur le rôle de la protection par les droits de propriété intellectuelle sur le renforcement des capacités d'innovation des pays du sud.

L'école alternera présentations par des intervenants du Nord et du Sud et moments d'échanges avec les participants, qui seront sollicités pour partager leurs expériences.

À la fin de l'école, les participants :

- auront une compréhension fine des enjeux de l'APA ;
- auront connaissance des règlements et procédures appliqués dans plusieurs pays ;
- auront connaissance des développements de la recherche sur le vivant (nouveaux outils et banques de données) ;
- auront contribué à la réflexion collective et disposeront de pistes d'action pour mieux intégrer les principes de l'APA dans leurs programmes de recherche en partenariat, de leur conception à leur valorisation.

Les lauréats de l'AAP SEP2D seront particulièrement concernés par cet atelier. Un résultat de l'atelier devrait être la mise en place d'un réseau informel de partage d'expérience APA.



11 octobre - IRD, Bondy

Session 1 - État des lieux et évolutions en cours sur l'APA et la propriété intellectuelle

9h00	Mots d'accueil	G. De Noni, IRD et D. Hoffschir (MESRI)
9h15	Introduction à l'atelier	Catherine Aubertin (IRD) Jean-Louis Pham (IRD)
9h30	Présentations des participants et des intervenants	Maud Ridoux (IRD)
10h00	Film : L'APA expliqué simplement	
10h10	APA : des origines au protocole de Nagoya	Catherine Aubertin (IRD)
10h40	Un instrument multilatéral, le TIRPAA	Jean-Louis Pham (IRD)
11h10	Pause-café	
11h30	Les grands mécanismes APA, les principaux outils (PIC, MAT, MTA, ...) obligations des instituts de recherche français	Sarah Aubertie (FRB)
12h30	Déjeuner - Restaurant IRD	
14h00	Quiz collectif : ce qui ne constitue pas des réglementations APA, en particulier la propriété intellectuelle	Claire Neirac, Alexandrine Rey, Thierry Leroy (CIRAD)
14h30	L'APA dans la recherche. Présentation d'avantages monétaires et non monétaires	Claire Neirac, Alexandrine Rey, Thierry Leroy (CIRAD)
15h30	Pause-café	
16h00	Enjeux et perspectives : évolution de la recherche sur le vivant, open data vs diffusion limitée	Claire Neirac, Alexandrine Rey, Thierry Leroy (CIRAD)
16h45	Actualités de la CDB	Valérie Normand (SE-CDB)
17h00	Bilan de la journée	Maud Ridoux (IRD)
17h45	Visite du Campus de l'Innovation (facultatif)	Maud Ridoux (IRD)
19h00	Cocktail et Diner	





12 octobre - MNHN, Paris

Session 2 - Les mécanismes de l'APA : retours d'expérience

9h30	Accueil Muséum	Frédérique Chlous (MNHN) Michel Guiraud (MNHN)
9h45	Gestions des collections MNHN et exemples de régularisation	Michel Guiraud (MNHN) Anne Nivart (MNHN) Elise Bourgon-Schouvey (IRD)
10h20	Pause-café	
10h40	Le GBIF et le partage des données	Anne-Sophie Archambeau (MNHN)
11h20	Situation de l'APA dans différents pays	Elise Bourgon-Schouvey (IRD) Thierry Leroy (CIRAD)
12h00-13h30	Déjeuner - La Baleine	
13h30-15h00	Visite en petits groupes (Herbier, serres, entomologie)	Conférenciers du MNHN
15h00	Situation de l'APA dans différents pays <ul style="list-style-type: none">• Madagascar• Cameroun	Naritiana Rakotoniaina (Point Focal du Protocole de Nagoya, Madagascar) William Lemnyuy (Point Focal du Protocole de Nagoya, Cameroun)
16h00	Pause-café	
	Situation de l'APA dans différents pays <ul style="list-style-type: none">• Côte d'Ivoire• Nouvelle Calédonie & Polynésie	Véronique Koffi (Point Focal du Protocole de Nagoya, Côte d'Ivoire) Victor David (IRD)
18h30	Bilan de la journée et organisation des ateliers du lendemain	Maud Ridoux (IRD)
19h00	Dîner - Grande Mosquée	





13 octobre - IRD, Bondy

Session 3 - Les moyens d'agir

9h00	Séquence Boîte à outils : le guide FRB, les principaux sites web, exemples de PIC, MAT, MTA	Sarah Aubertie (FRB) Claire Neirac (CIRAD) Valérie Normand (SE-CDB)
9h30	Film : Théâtre forum de Dakar sur l'APA ...et café-débat	
10h30	Travail en groupes sur quelques études de cas Logigrammes scénarisés	Tous intervenants et Catherine Trinh (IRD)
13h00	Déjeuner - Restaurant IRD	
14h30	Restitutions	
16h00	Pause-café	
16h30	Débat sur l'exercice Foire aux questions Aspects positifs et limites de l'APA Comment dépasser le cadre réglementaire ?	
17h30	Reprise des attentes initiales et des principes issus de ces journées Les mots de la fin	
18h30	Clôture de l'école	
19h00	Dîner (pour ceux qui restent)	

